

donné 41 poursuites contre des ecclésiastiques, qui avaient dit en chaire que le divorce et l'athéisme sont choses réprouvées par Dieu. Puis, après un semblable aveu, il a été assez hypocrite pour ajouter: "Quant à nous ingérer dans l'enseignement religieux, nous n'y avons pas songé. L'Etat n'a pas la prétention d'être docteur en théologie." Il a annoncé pour le mois de janvier le dépôt d'un projet de loi sur les associations, forgé sur l'enclume maçonnique, et destiné, dans la pensée de ses auteurs, à rendre impossible toute vie religieuse. Après lui, le ministre des cultes a osé déclarer que le Concordat de 1801 n'a pas été conclu entre deux puissances souveraines l'une et l'autre, mais qu'il a été fait par la puissance souveraine de la France.

On peut donc dire que le Kulturkampf français est commencé. Ce qui vient de se passer est, aux yeux de tous, le prélude de l'abrogation du Concordat, de la suppression du budget des cultes et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ces préludes ne sont pas l'effet du hasard, ils étaient préparés, et la secte qui les a fait naître veut maintenant leur donner suite. Les décisions du *Grand Orient*, assemblé le 19 septembre 1891, nous en fournissent la preuve. Lisons: Le *vœu* n° 37 a rapport à la suppression du budget des cultes et à la séparation des églises et de l'Etat."

Le *vœu* n° 38 demande "l'interdiction absolue de toutes les congrégation d'hommes et de femmes,"

"*Vœu* n° 34.—Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer au Grand-Orient, chaque fois que cela lui semblera nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des franc-maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération.

"Après chacune de ces réunions, le Bulletin publiera la liste de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse.

"Le Conseil de l'Ordre demande aux membres maçons du Parlement de s'associer à toute interpellation parlementaire qui devrait être suivie d'un ordre du jour.

"L'assemblée générale décide...Fonds destinés à combattre par la parole et par l'action l'accession aux fonctions parlementaires de tout franc-maçon dont l'adhésion et le concours ne seront pas acquis à la ligue pour la suppression du budget des cultes."

Il est bon et nécessaire de publier ces faits, parce que partout il y a des catholiques portés à croire que ces violences sont provo-